

# LE TRAVAIL DES CHINOIS.

Mais, messieurs, il y avait une autre catégorie de travailleurs à laquelle les ouvriers canadiens s'objectaient énergiquement,—je veux parler des Chinois. Sur cette question, comme sur les autres, le parti conservateur et le parti libéral ont été d'opinions tout à fait différentes. Nous avons cru que le travail des Chinois n'était pas un avantage pour le pays ; nous avons compris que les deux races ne vivraient pas harmonieusement ensemble ; nous avons devant nous, sous les yeux, les conséquences nombreuses et désastreuses provenant de l'importation du travail chinois aux Etats-Unis, pays dans lequel les blancs étaient privés d'ouvrage par une race étrangère, par des hommes qui ne devenaient pas citoyens des Etats-Unis, mais qui faisaient le plus d'argent possible, et l'emportaient ensuite dans leur propre pays. Le sentiment d'inimitié que ressentent les Chinois contre ce pays ou contre tout autre pays qui n'est pas le leur, est tellement profond qu'ils renvoient dans leur patrie le corps de chaque Chinois qui meurt à l'étranger, afin qu'il puisse reposer pour toujours dans le Céleste Empire.

Le 18 mars 1878, alors que M. MacKenzie était au pouvoir, un député de la Colombie Britannique proposa une résolution contre l'emploi du travail chinois sur le chemin de fer Canadien du Pacifique. M. MacKenzie répondit : “ J'espère que l'honorable monsieur ne s'attend pas “ réellement à ce que cette résolution obtienne l'approbation de la “ chambre. C'est une résolution dont la nature et l'esprit sont sans “ précédent, et en désaccord avec les lois larges qui offrent de l'emploi “ et un asile à tous ceux qui viennent dans notre pays sans distinction de “ couleur, de cheveux, etc.” Il dit aussi : “ Il ne conviendrait pas à une “ chambre anglaise de légiférer contre une catégorie de personnes qui “ pourraient être amenées, ou qui pourraient émigrer dans ce pays.”

En 1879, alors que

## LES CONSERVATEURS ETAIENT AU POUVOIR,

et lorsque la question vint sur le tapis, M. MacKenzie a répété ces paroles. Le 16 avril 1879, il disait :

Je voudrais savoir quelle ligne de conduite va adopter le ministère relativement à cette question.

L'honorable député a indiqué ce qu'il désirait savoir, l'expulsion hors de ce continent d'une certaine classe de personnes à laquelle il serait interdit d'y pénétrer à l'avenir en quelque qualité que ce soit, soit comme domestiques soit à bord des vaisseaux.

Avant de parler sur ce sujet, j'aimerais donc à savoir ce que se propose de faire l'honorable chef du gouvernement.

## L'OPINION DU “ GLOBE ”

Le *Globe* du 4 janvier 1879 publiait, sur cette question, un article qui disait :

Non content d'avoir obtenu, comme il l'a fait selon toutes les apparences, un changement du tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique qui nécessitera une nouvelle dépense de vingt ou trente millions de piastres sans dédommagement avantageux, le gouvernement parle d'exclure la main-d'œuvre la meilleure, la plus facile à obtenir et dont le prix est le moins élevé, dans la construction de cette grande route transcontinentale. Le mot est donné, aucun Chinois ne doit être employé d'une manière quelconque aux